

BUREAU SYNDICAL DU 12 février 2026

MARCHES PUBLICS :

Délibération N° 12022026/B01 :

Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

RESSOURCES HUMAINES :

Délibération N° 12022026/B02 :

Modification du tableau des emplois et effectifs au 01/05/2026

BUREAU SYNDICAL DU 12 Février 2026

DELIBERATION N° 12022026/B01

Marchés Publics : Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Le 12 février 2026 à 17h, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de Steenvoorde, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELOSSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau			X	
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 27112025/ B01 - Marchés Publics : Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Exposé et proposition :

L'accord-cadre concerne des travaux d'éclairage des terrains de sports extérieurs sur le territoire du **Territoire d'Energie Flandre** (TE Flandre).

L'actuel accord cadre actuel (marché 2023 /01) se termine le 9 mai 2026.

Le présent marché débutera à compter du 18 mai 2026, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit maxi 3 ans.

L'accord-cadre est un marché de travaux passé en procédure adaptée. Le marché est un lot unique,

Le règlement de consultation prévoit que l'accord-cadre est multi-attributaires (maxi 3 attributaires) avec remise en concurrence par marché subséquent à la survenue du besoin.

Les offres sont évaluées sur les critères suivants, comme prévu au règlement de consultation :

Les offres régulières, acceptables et appropriées et qui n'ont pas été rejetées en application du Code de la commande publique (offre anormalement basse) seront classées par ordre décroissant en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60%
- Valeur technique et qualité : 40%

La note prix (60%) se décomposera en deux :

- Bordereau de prix pour un chantier type 30%
- Total du bordereau de prix 30%

La note valeur technique et qualité (40%) se décomposera en :

La note valeur technique et qualité (40%) répartie comme suit :

- Prise en compte de l'environnement (modalités de recyclage dans le cadre des travaux comprenant une dépose notamment, utilisation d'une nacelle électrique pour les chantiers du présent marché, utilisation de véhicules propres électriques ou GNV pour les équipes en charge du présent marché) 10%
- Le maintien tout au long de l'année d'une capacité permanente à réaliser les chantiers (Préciser notamment nom, fonction, coordonnées téléphoniques et mail, qualifications et habilitations spécifiques aux prestations demandées) 20%
- Les procédés, les moyens d'exécution, la qualité des fournitures utilisées, les modalités de prise en compte de la clause d'insertion sociale (les fiches techniques sont attendues en annexe au mémoire technique) 10%

L'examen des offres repose sur l'exploitation des documents produits par le candidat lors du dépôt de son pli.

Publication du marché : le 18 décembre 2025

La date limite de dépôt des offres était fixée au 29 janvier 2026 à 10h.

L'analyse approfondie des offres a été faite conformément aux critères de jugement des offres énumérées au Règlement de la consultation,

	Note prix	Note technique	Total	Classement
SATELEC	60,00	37,65	97,65	1
CITEOS	53,58	40,00	93,58	2
FLASH ENERGIES	54,89	37,65	92,54	3
SNEF	33,86	12,94	46,80	7
EIFPAGE	35,43	38,24	73,67	4
SPIE	41,39	29,41	70,80	5
BLOT	28,89	37,65	66,54	6

Le Bureau du TE FLANDRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment sa cinquième Partie,
 VU la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020,
 VU les pièces de l'accord-cadre 2025/05 lancé par le TE FLANDRE ;
 VU la note de présentation ci-avant développée par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que le TE FLANDRE a lancé un accord-cadre pour un Marché de travaux en procédure adaptée,
CONSIDERANT l'analyse des offres reprise ci-dessus,

Il est proposé au Bureau :

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour le Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs avec Satelec Citéos, Santerne NPI et Flash Energies ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à attribuer les marchés subséquents relatifs à cet accord cadre et à signer les bons de commande en application de l'accord-cadre.
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETTIPREZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de MICHEL DECOOL
Le 27/02/2026 à
08:27:47 CET
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 24/02/2026 à
13:57:57 CET
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12022026_B01
Objet :	Bureau Syndical du 12/02/2026 - Délibération N° 12022026/B01 : Marchés Publics- Marché de travaux Eclairage des Terrains de Sports extérieurs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20260212-12022026_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260212-12022026_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	967 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__12022026 B01 _ MP _ Travaux __clairage Terrains sports ext__rieurs _ sign__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260212-12022026_B01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	452.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2026 à 16h54min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h12min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h12min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h13min05s	Reçu par le MI le 2026-03-04

Siège du TE Flandre en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK
Bureaux du TE Flandre 30 rue Louis Warein - 59190 HAZEBROUCK
contact@teflandre.fr / 03 28 50 99 78 / 03 28 43 44 45
www.teflandre.fr

BUREAU SYNDICAL DU 12 Février 2026 DELIBERATION N° 12022026/B02 Ressources Humaines : Modification du tableau des emplois et effectifs au 01/05/2026

Le 12 février 2026 à 17h, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de Steenvoorde, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 8 janvier 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24
Présents : 16
Pouvoir : 0
Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELOSSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau			X	
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Délibération N° 12022026 / B02 - Ressources Humaines : Modification du tableau des emplois et effectifs au 01/05/2026

Exposé et proposition :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération du Comité syndical du Territoire d'Energie Flandre en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu le tableau des effectifs,

Le Président précise que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant du Territoire d'Energie Flandre,

Il appartient donc au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Considérant la nécessité d'ajuster les postes aux besoins de la collectivité, il est proposé aux membres du Bureau d'actualiser le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2026.

Le Président propose au Bureau Syndical :

La création de 2 emplois ci-après à compter du 1^{er} mai 2026

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, d'une durée hebdomadaire de 35h
- Rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, d'une durée hebdomadaire de 35 h,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2026 comme suit,

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché hors classe	A	35h
Attaché principal	A	35h

Attaché	A	35h
Attaché	A	35h
Rédacteur	B	35h
Rédacteur principal 1ère classe	B	35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h
Adjoint administratif	C	35h
Adjoint administratif	C	35h
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	B	35h
Technicien	B	35h
Technicien	B	35h
Technicien	B	35h
Technicien	B	35h
Agent de maitrise principal	C	35h
Agent de maitrise	C	35h
Agent de maitrise	C	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h
Adjoint technique	C	35h
Adjoint technique	C	35h
Adjoint technique	C	35h
Adjoint technique	C	35h
CONTRATS D'APPRENTISSAGE		
Pôle technique (1 poste)		
Pôle transition énergétique (1 poste)		

Adoption :

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETTIPREZ
 Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
 Président du Territoire d’Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
 de MICHEL DECOOL
 Le 05/03/2026 à
 17:54:11 CET
 TERRITOIRE
 DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
 SYLVAIN PETTIPREZ
 Le 05/03/2026 à
 16:34:23 CET
 SI D ENERGIE DES
 COMMUNES DE
 FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	12022026_B02
Objet :	Bureau Syndical du 12/02/2026 - Délibération N° 12022026/B02 : Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1er mai 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20260212-12022026_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260212-12022026_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	979 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__12022026 B02 _ RH _ modification du tableau des emplois et des effectifs au 01 05 2026 _ Sign__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260212-12022026_B02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	460.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2026 à 10h25min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2026 à 10h27min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2026 à 10h27min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2026 à 10h27min34s	Reçu par le MI le 2026-03-06